Département Du Pas-de-Calais

Arrondissement de **LENS**

VILLE DE DOURGES

ARRETE MUNICIPAL N° 2024/568

ARRETE TEMPORAIRE

Fermeture de la rue de la Liberté

pour la « FÊTE NATIONALE : FEU D'ARTIFICE »

Le Maire de DOURGES,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu le Code de la Route;

Vu le Code Pénal;

Vu l'instruction interministérielle sur la signalisation routière ;

Considérant qu'il convient, par mesure de sécurité et de protection des personnes, de règlementer temporairement la circulation et le stationnement des véhicules et des piétons dans la rue de la Liberté, au niveau du 88 rue de la Liberté jusqu'au rond-point RD161/RD306, à l'occasion de la Fête nationale et notamment du « feu d'Artifice », du 13/07/2024 à 20h00 jusqu'au 14/07/2024 à 02h00 ;

ARRETE

Article 1:

La circulation et le stationnement des véhicules de tous genres seront interdits, rue de la Liberté au niveau du numéro 88 rue de la Liberté, jusqu'au rond-point de la RD 161 et RD 306 (bas du pont), conformément au plan joint, sur le territoire de la Commune de Dourges du 13/07/2024 à 20h00 jusqu'au 14/07/2024 à 02h00.

<u>Article 2</u>: En raison des restrictions qui précèdent, la circulation sera déviée localement, dans les deux sens, conformément au plan de déviation joint en annexe.

Article 3

Le stationnement des piétons sera également interdit sur le pont à Sault, rue de la Liberté sur le territoire de la Commune de Dourges du 13/07/2024 à 20h00 jusqu'au 14/07/2024 à 02h00.

Article 4:

Les infractions au présent arrêté seront constatées, poursuivies et réprimées conformément aux lois en vigueur.

Les prescriptions des articles précédents ne s'appliquent pas aux véhicules des services techniques, des services de Police, de Gendarmerie, de Secours, de Lutte contre l'Incendie ou d'intervention urgente (E.R.D.F/G.R.D.F, ambulances) ainsi qu'aux véhicules des responsables des animations.

Les organisateurs veilleront à laisser le libre accès aux véhicules de secours et de sécurité en s'assurant de la présence d'agents aux points de barrage ci-dessus détaillés.

<u>Article 5</u>: La signalisation routière, la déviation ainsi que la sécurité des lieux seront mises en place par les services de la commune de Dourges, conformément au plan joint.

Ces prescriptions seront signalées aux usagers par des panneaux réglementaires placés à la diligence des services techniques municipaux.

<u>Article 6</u>: Le présent arrêté sera publié et affiché conformément à la règlementation en vigueur et à chaque extrémité de la manifestation, notamment au niveau des barrages dans la commune de DOURGES.

<u>Article 7</u>: Ampliation du présent arrêté et des plans sera transmise à Monsieur le Préfet, Madame la Sous-Préfète, Madame la Directrice Générale des Services, Monsieur le Commissaire Divisionnaire de la Police Nationale, Monsieur le Commandant du SDIS d'Hénin-Beaumont, Service de la Police Municipale, Direction des Services techniques.

<u>Article 8</u>: Le présent acte peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Lille - CS 62039 59014 cedex, 5 Rue Geoffroy Saint-Hilaire, 59000 Lille - dans un délai de 2 mois suivant sa publication ou sa notification.



A DOURGES, le 3 juillet 2024 Le Maire Tony FRANCONVLLE



Visa de validation de l'élu :

M. RICHARD Frédéric Adjoint à la sécurité



Vu pour être annexé à l'arrêté de ce jour. N° 2024/568 Dourges, le 0 3 JUIL. 2024

Le Maire,



PAS-DE-CALAIS Salle Charles de Gaulle Croq Canin (NORD Ru à l'arrêté de ce jour. N° 26 24 1568 Dourges, le 0 3 JUIL. 2024 Visa de validation de l'élu : M. RICHARD Frédéric Adjoint à la sécurité SIN 30 SNO Le Maire, BF Logistique Simastock Dourges Delta3 Cu de la justice Simastock Foirfouille Entrepôt BFL LA PFOIR FOIR FOUILLE O Uplog Dourges

Bâtlment LB2 Depannage remorquage Autobots service Geodis Delta Rue de la Live ECS Warehouse **DU 13 JUILLET A 20H00 AU 14 JUILLET A 02H00** Cimelière de Dourges Dourges Aux Floralies Dourges (A) Pharmacle Chatelain 🔾 DCT Lille D Terminal C Rexel 🗅 Entrepol Leroy Merlin usen logistics ments (V=5) Co Imprimerie Delezenne Usleep SAS Agence d'interim TVME SYMEVAD Oxylane Decathi Centaure Nor malesulat ab ...

PLAN DE DEVIATION – FEU D'ARTIFICE

Vu pour être annexê